

Image not found or type unknown



## Infraction stationnement 135€

Par **Marion Bertin**, le 19/06/2017 à 09:56

Bonjour à tous,

Je viens de recevoir une notice de paiement pour "Stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir". Ce trottoir comporte des pointillés jaunes à l'endroit où j'étais stationnée. Puis-je contester mon amende avec cet argument (photo à l'appui) ?

Merci par avance,

Marion

Par **Visiteur**, le 19/06/2017 à 09:58

Bonjour,

vous pouvez toujours contester. Mais le stationnement étant totalement interdit sur les trottoirs, et ce même si il est matérialisé, votre contestation risque de vous coûter chère !

Par **Marion Bertin**, le 19/06/2017 à 10:24

Ok je comprends, merci.

Inutile donc de perdre de l'énergie à contester.

Je me demande quel intérêt il y a à mettre des pointillés jaune à cet endroit du coup.

Merci pour votre réponse rapide à ma question en tout cas, très bonne journée.

Par **janus2fr**, le 19/06/2017 à 11:14

Bonjour,

Avez-vous un lien street view pour que l'on voit ces pointillés ?

Par **Marion Bertin**, le 19/06/2017 à 14:38

[https://www.google.fr/maps/@47.2062642,-1.5492706,3a,75y,334.17h,73.18t/data=!3m7!1e1!3m5!1sMTw2T\\_26Xf9kaXDFlnAqHg!2e0!6s%2F%2F](https://www.google.fr/maps/@47.2062642,-1.5492706,3a,75y,334.17h,73.18t/data=!3m7!1e1!3m5!1sMTw2T_26Xf9kaXDFlnAqHg!2e0!6s%2F%2F)

Voici le lien, même si j'ai déjà payé l'amende...